

## DÉCLARATION DES PERFORMANCES ATOUT PRO – DOP N°038



1. **Code d'identification unique :**  
ATOUT PRO COLLE SPÉCIALE TERRASSE
2. **Numéro de type, de lot, ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**  
Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication
3. **Usages ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**  
Mortier colle, destiné à la pose de carrelage
4. **Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**  
Groupe Samse, 2 Rue Raymond Pitet, F-38100 GRENOBLE, Tél. 04 76 85 78 18.
5. **Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**  
Non applicable
6. **Le ou les systèmes d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances du produit de construction conformément à l'annexe V :**  
Niveau 3
7. **Organisme notifié :**  
Le L.G.A.I Technological Center S.A laboratoire notifié n°0370 a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type selon le système 3 et a délivré le rapport d'essai
8. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :** Non applicable
9. **Performances déclarées :**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	Classe E	EN 12004-1 : 2017
Dégagement de substances dangereuses	Voir FDS	
Adhérence :		
Adhérence initiale par traction	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
Durabilité pour :		
L'adhérence par traction après vieillissement thermique	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
L'adhérence par traction après immersion dans l'eau	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
L'adhérence par traction après cycles de gel-dégel	$\geq 0,1 \text{ N/mm}^2$	

10. **Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées au point 9**

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé le 24/04/2025, à Grenoble, pour le fabricant et en son nom par :  
M Stéphane Jourdan, Directeur des achats Groupe SAMSE